

**Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue sans la présence du public le lundi 17 mai 2021, par voie d'une conférence téléphonique à 16h30.

Sont présents à cette conférence téléphonique : le maire, François Marcotte et les conseillers(e) :

Benoît Couture	Steve Leblanc
Rémi Beauchesne	Dominic Lapointe

Sont absents : la conseillère Manon Côté et le conseiller Gilles Gauvreau

Les membres participants à la conférence téléphonique forment le quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance tenue par conférence téléphonique, M. Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

Dans le cadre du contexte de la COVID-19 et en respect des règles édictées par la Santé Publique (Arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020), la présente séance du conseil est tenue à « huis clos » (sans la présence du public en raison des mesures prévues pour les municipalités situées en « ZONE ORANGE »). Il est mentionné dans cet arrêté ministériel : ***Il est prévu que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.*** Considérant le tout, le compte rendu complet des discussions sera disponible au public sur le site internet de la municipalité au www.ham-nord.ca. En début de séance, chacune des personnes présentes à cette conférence téléphonique s'est identifiée à tour de rôle.

2021-05-75 **Autorisation de signature de la promesse d'achat reçue de Sogetel pour l'acquisition du terrain portant le # de lot 6 078 688 pour son projet de construction, d'érection et d'exploitation d'un « Point de présence (POP) » de télécommunications**

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la corporation accepte de vendre à **Sogetel Inc.**, selon les termes et clauses négociés entre les parties et stipulés dans la présente Promesse d'achat/vente, le terrain ci-après décrit, savoir :

DÉSIGNATION

Un terrain ou emplacement, situé à l'intersection de la 3^e Avenue et de la Rue Nolette, sur le territoire de la Municipalité du Canton de Ham-Nord, province de Québec, GOP 1A0, connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-HUIT (6 078 688)** du "CADASTRE DU QUÉBEC", dans la circonscription foncière de Richmond.

QUE la possession dudit immeuble pour l'acheteur sera lors de la signature de l'acte de vente devant le notaire.

QUE le prix de la vente soit en la somme de **VINGT-HUIT MILLE NEUF CENT DOUZE ET QUARANTE ET UNE CENTS (28,912.41 \$)** avec en plus les taxes applicables, payable au plus tard lors de la signature de l'acte de transfert devant notaire.

QUE l'acte de vente à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tels actes.

QUE François MARCOTTE et Mathieu COUTURE, respectivement maire et directeur général de la corporation, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation la promesse d'achat ainsi que l'acte de vente à intervenir et tous documents y relatifs pour et dans l'intérêt de la corporation.

Le maire lève l'assemblée à 16h40.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.